

• (2.40 p.m.)

**M. Brewin:** Monsieur l'Orateur, le but du bill est d'établir un principe complètement nouveau comme base de dissolution du mariage. Il substitue au concept de l'infidélité conjugale celui de la rupture irréparable du mariage. Comme la Chambre le sait, en général, l'adultère est encore le seul motif de divorce. Le comité mixte du divorce est saisi d'un certain nombre de bills qui visent à reconnaître un plus grand nombre de motifs. Le présent bill propose d'établir un principe tout à fait nouveau qui a été recommandé au comité par l'Église Unie du Canada. Le projet de loi a pour but de codifier cette nouvelle façon de voir.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

### LES FINANCES

#### MANDAT DU COMITÉ MINISTÉRIEL DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** J'aimerais demander au premier ministre si le décret du conseil établissant le groupe spécial sous la direction du ministre d'État, ancien ministre des Finances, a déjà été déposé. Est-il en mesure de nous dire si le mandat sera assez général pour permettre au groupe de faire enquête sur la propriété et les investissements étrangers au Canada et, en particulier, si l'enquête portera également sur l'atteinte à la souveraineté que constitue l'acceptation par le gouvernement des directives établies à Washington?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Aucun décret du conseil n'a été adopté établissant le groupe spécial. De fait, je doute qu'un décret du conseil soit nécessaire pour instituer une enquête de ce genre. Toutefois, je me renseignerai là-dessus. De toute façon, aucun décret n'a été adopté jusqu'à maintenant.

Voici l'objet de l'enquête qui sera effectuée sous la surveillance du comité composé de ministres—je pourrais peut-être citer ici la phrase qui porte sur ce point:

Comme mesure supplémentaire...

C'est-à-dire en plus des mesures prises à l'égard des principes directeurs.

...un comité composé de ministres a été chargé d'examiner les cadres de l'industrie canadienne et, plus spécialement, la part de propriété et de contrôle étrangers...

Le comité étudiera notamment les répercussions, politiques et économiques, des investissements étrangers sur l'expansion de notre pays, ainsi que

[M. Brewin.]

les moyens d'encourager les Canadiens à acquérir une plus large part de nos ressources industrielles, tout en conservant un climat favorable à l'entrée de capitaux étrangers...

Voilà les principes qui dirigeront le comité dans son travail. En outre, le comité jouira de la collaboration d'un groupe spécial du comité interministériel.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, les journaux ont-ils raison de croire que, dans ce contexte, le ministre des Finances occupera un poste surnuméraire qui lui permettra de surveiller son prédécesseur, le ministre d'État actuel? Si oui, qui doit surveiller le ministre actuel des Finances?

**Le très hon. M. Pearson:** Le très honorable représentant me paraît être très soupçonneux ces jours-ci.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Puis-je poser une double question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Précisera-t-on davantage le mandat du comité ministériel ou groupe spécial? Ensuite, l'institution du comité retardera-t-elle de quelque façon la bonne marche de la mesure législative établissant la Société de développement du Canada? Sinon, le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement songe à la présenter pendant la session actuelle ou lors de la prochaine?

**Le très hon. M. Pearson:** En premier lieu, le mandat est tout à fait suffisant, je pense, pour le genre d'enquête que le cabinet veut mener au moyen d'un comité ministériel.

En réponse à la deuxième question, je ferai, demain, à l'appel des motions, une déclaration touchant le programme des mesures législatives que nous étudierons pour terminer la session et de celles que nous étudierons au cours de la nouvelle session, qui doit débiter après la prorogation du Parlement. Cela répondra sans doute dans une certaine mesure à la demande de mon honorable ami.

**M. Douglas:** Une question complémentaire. Le groupe spécial, qui n'a pas encore été mis qui doit collaborer avec un comité interministériel de fonctionnaires supérieurs, comprendra-t-il des économistes étrangers aux milieux gouvernementaux? Quand recevrons-nous un rapport sur le personnel de ce groupe spécial? Par ailleurs, quand la Chambre peut-elle espérer être saisie du Livre blanc, fruit de cette enquête?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, le groupe spécial, qui n'a pas encore été mis sur pied mais le sera incessamment, comprendra des économistes étrangers aux milieux